

l'édito

En 2024, liberté, égalité, fraternité, solidarité, dignité et résistance!

Au nom de l'ensemble de la direction syndicale de la CGT MEL et de la section retraité-es, je vous souhaite à toutes et tous une très bonne année 2024!

Face à un gouvernement qui prépare l'ultime attaque contre notre statut pour instaurer une rémunération au mérite sous prétexte d'accroître l'attractivité de la Fonction publique, ou une MEL totalement hors sol qui reste sourde aux revendications concernant nos rémunérations, et qui continue les réorganisations sans jamais augmenter les effectifs, nul doute que 2024 ne sera pas de tout repos. 2024 sera l'année de la résistance ! Résistance, face à l'extrême droite qui gangrène notre pays et nos sociétés. Résistance face au pouvoir de l'argent qui vole notre travail et détruit notre planète. Résister, c'est s'organiser et construire des alternatives. Plus ici, à la MEL, encore, que dans le reste du monde du travail, il est de notre devoir de résister face à la loi asile et immigration qui porte le nom de Gérald Darmanin. Le Ministre de l'intérieur qui demeure conseiller métropolitain. Sa présence au vœux du Président Castelain a donné un goût rance au buffet! La coalition des extrêmes droites Le Pen-Darmanin-Ciotti a cherché à instaurer la préférence nationale, et la remise en cause du droit du sol. Et globalement, Cette loi stigmatise les étranger·ère·s. Celles et ceux qui étaient présenté·e·s comme les premières lignes pendant le COVID sont aujourd'hui considérés comme des délinquants dans la presse bourgeoise de Bolloré et consort. Cette loi occulte hélas la contribution de ces millions de travailleur·se·s à la richesse de notre pays. Malgré son rejet partiel le 25 janvier par le Conseil constitutionnel, cet épisode peu glorieux de ce qui reste de la démocratie française a le mérite d'officialiser la dérive raciste de l'ancien ministre socialiste devenu Président. Ce n'est pas que la loi, même amputée de 32 articles qu'il faut combattre, et ceux qui l'incarnent, mais bien ces idées nauséabondes des extrêmes droites qui se propagent. 650 grévistes étranger-ère-s, travaillant dans le BTP, le nettoyage, l'hôtellerie, défendu·e·s par la CGT, ont été régularisé·e·s à l'approche des JO. Mais à Saint-André une poignée de camarades sans papiers de la CGT luttent toujours et depuis le 18 juin, aujourd'hui dans le froid de l'hiver, avec leurs enfants, contre le système esclavagiste d'Emmaüs, et pour la dignité humaine. Le Président et la directrice ont d'ailleurs été placé·e·s en Garde à vue pour travail dissimulé et traite d'êtres humains le 25 janvier. À Saint- André comme à Paris, aujourd'hui comme demain « vous vivez ici, vous bossez ici, vous restez ici » rappelait Sophie Binet dans ses vœux. Et on peut ajouter : Français comme étrangers, ce n'est pas la charité que nous

de vivre de son travail dignement.

Alors engageons-nous collectivement à faire de 2024 avec l'ensemble des collègues, une année intense pour la CGT MEL et tournée vers son renforcement.

Nous vous appelons à nous rejoindre massivement et confirmer ainsi la tendance constatée en 2023.

Alors que le retour à la MEL de notre ex-DRH, la dame aux 100 % télétravail, semble se confirmer, l'exécutif assume sans sourciller les tripatouillages entre petits copains, qui ne présagent rien de bon pour notre établissement. La CGT est un levier pour reprendre la main sur notre travail, et nos conditions de travail et de vie. Une année 2024 pour s'organiser, pour construire des alternatives! pour un monde plus juste.

revendiquons mais des salaires qui permettent

Une année pour la liberté, l'égalité, la fraternité, la solidarité et la dignité!



Frédéric Parisot Digniteur en chef

Struan : allez les gars ! Et l'esprit d'équipe ? Catherine ?

Catherine: Non.

Struan: Tu dis « non », comme dans « peut-être plus tard »?...
Catherine: Non, je dis « non »

comme dans « non ».

tiré de la série Slow Horses

annonce

Notre numéro de janvier paraît avec une semaine de retard, pour cause de soucis de santé de notre lapin dessinateur. Tous nos vœux de rétablissement à l'animal. Et toutes nos excuses à nos lecteurs·rices impatient·e·s.



l'agenda

> 3 février: Journée d'action nationale des Policiers Municipaux > 6 février: « LA RÉPUBLIQUE FACE À L'EXTRÊME DROITE». Evenement de la LDH Lille. 18h à l'Université de Lille sur le campus de Moulins.

> 12 février : Procès de Damien Castelain et Bruno Cassette, Tribunal judiciaire de Lille

> 8 mars : Journée internationale des droits des femmes . Grève féministe #UnJourSansNous

> Heures d'info syndicales : près du Hem 20/02 11h, Canal de Roubaix 22/02 10h, Mosaïc 29/02 13h

> Visite F3SCT stadium le 15/02 matin

Une politique salariale pour les fonctionnaires très insuffisante

Les organisations syndicales de la fonction publique CFDT, CFE-CGC, CGT, FA, FO, FSU, Solidaires, UNSA se sont réunies le mercredi 13 décembre pour échanger sur la politique menée pour la fonction publique et la gravité de la situation faite à ses personnels, particulièrement en matière de rémunération.

Elles constatent que faute d'investissements suffisants, la politique menée actuellement par le gouvernement continue de fragiliser la fonction publique et les missions de service public qu'elle assume.

Les organisations syndicales dénoncent en particulier l'absence de programmation de mesures générales concernant les rémunérations, comme l'augmentation de la valeur du point d'indice, des agent·es publics après des années de politiques d'austérité salariale.

Annoncée en juin dernier, l'attribution de 5 points d'indice au 1er janvier prochain ne pourra en aucun cas compenser les effets de l'inflation qui se maintient à un niveau élevé. C'est de plus une mesure prise au titre de l'année 2023. Et le gouvernement s'entête à refuser d'envisager toute mesure pour l'année 2024, c'est inacceptable !

Nous continuons de revendiquer une revalorisation significative des rémunérations et des carrières pour stopper la paupérisation de l'ensemble des agent·es publics. C'est un enjeu de justice sociale et d'égalité professionnelle, d'autant que les filières professionnelles les plus féminisées sont aussi les moins reconnues. Or, les effets de la hausse des prix touchent davantage les agent-e-s publi-c-que-s les moins bien rémunéré·e.s tant ils touchent les dépenses et produits de première?

En l'absence d'ouverture de négociations salariales pour 2024, les organisations syndicales représentatives se réuniront à nouveau au mois de janvier pour décider des modalités d'une journée de mobilisation unitaire pour le mois de mars 2024. A l'occasion de ses vœux, le président Castelain s'est gargarisé de l'aumône qu'il à faite à la moitié des agents avec le versement de la prime Guérini. Pour la CGT, c'est un point d'indice à 6 euros minimum qu'il faut immédiatement que les employeurs publics exigent avec nous auprès du nouveau gouvernement Attal-Ciotti- Le Pen.

A la MEL, nous exigeons toujours une augmentation du RIFSEEP pour l'ensemble des classifications.

Thierry Duel



et deux pas en arrière, je prends les paris

Aux ENM, Legrand pas en avant!

La CGT contre l'ambition au rabais de la Mel.

La CGT est intervenue à plusieurs reprises, dans le CGT infos, lors de CST, ou d'heures d'information syndicales sur la situation des collègues, issu·e·s de plusieurs directions qui interviennent dans les Espaces naturels métropolitains.

La CGT a fait des enjeux environnementaux et climatiques une priorité de son activité revendicative. Incarnés par notre nouvelle Secrétaire générale confédérale, Sophie Binet, ces enjeux sont appréhendés désormais à tous les niveaux où la CGT est organisée. À son échelle, à la CGT MEL il n'est plus question de prendre les enjeux environnementaux comme une question sociétale extérieure à notre action syndicale mais comme un sujet à porter au quotidien dans notre collectivité, à partir de notre intervention syndicale. Nous considérons qu'il est urgent

Nous avons rencontré à plusieurs reprises les agents, nous nous y sommes engagés auprès d'eux, mais n'avons jamais eu de retour. Plus récemment, à l'occasion du CST l'exécutif a imposé, contre l'avis unanime de l'ensemble des organisations syndicales en rang serré derrière la CGT, une réorganisation du service création gestion paysagère. Nous avons clairement alerté la Mel sur les moyens totalement inadaptés à l'ambition politique. Nous avons proposé de sursoir à cette décision, et de prendre en compte les propositions de la CGT. Car qui mieux que nous, les agent-e-s qui déploient sur le terrain les politiques publiques de la MEL, sommes les mieux placé-e-s et les plus légitimes pour analyser ce qui est mis en œuvre. Nous avons un intérêt commun. Et c'est pour cela que nous ne comprenions pas le refus de la Mel à nous rencontrer.

Si nous avons une connaissance particulière du terrain, une expertise et des revendications claires, nettes, et précises, pour avancer il faut discuter et pour discuter il faut être deux. Notre Secrétaire général vient de recevoir un courriel du VP Legrand, s'engageant à recevoir la CGT avec son collègue Haesebroeck sans plus tarder. Nous proposerons une délégation composée de collègues des ENM bien entendu. Nous appelons tou·te·s les collègues concerné·e·s et qui souhaiteraient que leurs problématiques soient pris en compte, à prendre contact avec la permanence syndicale (syndicat_cgt@lillemetropole.fr), ou nos référents de sites (clongueval@ lillemetropole.fr, clouvet@lillemetropole. fr). En 2024, on lâche rien!

> Camille Longueval et Frédéric Parisot



de faire du combat pour le climat, l'environnement et la biodiversité une mission de service public.
Le travail que nous initions avec l'Union générale des Ingé cadres et techniciens de la CGT avec le radar travail- environnement l'illustre.
Si la quasi-totalité des compétences de la MEL ont à voir avec le climat et l'environnement, la plus emblématique est certainement celle relevant des espaces naturels.

Depuis un an maintenant, nous étions dans l'attente d'une rencontre entre M. Legrand et M. Haesebroeck sur la question des prés du Hem, du lac, et de leur devenir.

Ce manque d'ambition se traduit aussi dans une gestion RH totalement

hors sol, avec la volonté de ne pas renouveler un contrat d'écogarde après le 31 mars prochain, renouvellement qui aurait obligé l'employeur à la titularisation, alors même que les effectifs sont parfaitement insuffisants au regard des espaces naturels gérés. Le risque est grand d'être dans l'impossibilité de maintenir les suivis naturalistes planifiés au plan de gestion et les animations de l'agenda de l'explorateur prévues.

Un assouplissement des règles de promotion interne en 2024

A compter du 1er janvier 2024, le décret n° 2023-1272 du 26 décembre 2023 modifiant les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans la fonction publique territoriale vient assouplir les règles relatives à la promotion interne afin de faciliter la promotion des agents. En effet, le texte vient réduire à 2 contre 3 jusqu'alors, le nombre de recrutements externes de fonctionnaires nécessaire pour permettre une promotion interne. De même, la durée pour appliquer les clauses de sauvegarde en cas de recrutement de fonctionnaires en trop faible quantité est abaissée

Pour aller + loin, voir l'article de l'UFICT CGT du Grand Reims

à 2, contre 4 auparavant.

Biotope 1bis

L'aménagement des espaces de travail doit être discuté au plus vite!

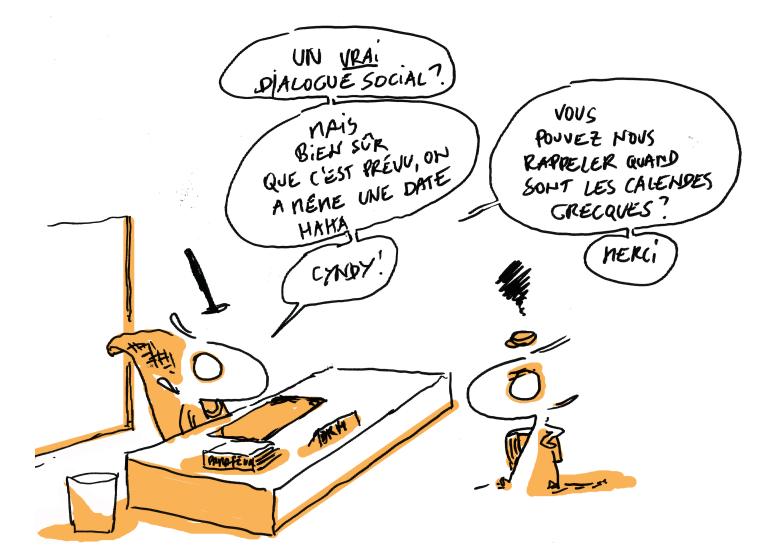
C'est un simulacre de dialogue social auquel la CGT MEL a refusé de s'associer mercredi 20 décembre.

Les organisations syndicales représentatives étaient invitées dans le cadre d'un deuxième atelier de travail à échanger avec le prestataire désigné pour établir le programme du futur bâtiment que la Mel envisage de construire derrière le Biotope et qui devrait accueillir les agents d'Euralliance. Un premier atelier s'était déjà tenu le lundi 11 décembre au cours duquel les représentants des organisations syndicales avaient été invités à échanger sur l'accessibilité du bâtiment ou encore les modalités de restauration. La CGT Mel s'était prêtée à l'exercice mais s'était surtout étonnée que le thème de l'aménagement des espaces de travail ne soit pas abordé prioritairement. Nous avions ainsi demandé que lors du second atelier soit mise à l'ordre du jour la guestion du poste de travail : aménagement en open space ? En bureau individuel ou en collectif réduit ? Quel espace minimum garanti par agent, quel mobilier... Des éléments essentiels que les agents d'Euralliance nous remontent quotidiennement et qui sont au cœur de leurs préoccupations et de leurs angoisses. Lorsque nous nous sommes présentés pour participer au deuxième atelier de travail, nous avons constaté que notre demande n'avait pas été prise en compte et que la question de l'aménagement de l'espace de travail ne serait pas traitée. Nous avons donc décidé de quitter cette réunion.

décidé de quitter cette réunion.
Si la CGT MEL, forte du mandat qui lui a été confié par les agents, défend partout où elle le peut les conditions de travail, elle refuse de s'associer à un simulacre de concertation. Nous considérons qu'il n'est pas trop tôt pour échanger sur l'aménagement des postes de travail. Au contraire, c'est à partir du poste de travail que doit se construire le bâtiment et donc que le programme doit être rédigé. Nous avions déjà vivement réagi en CST lors d'une

présentation dans laquelle il nous avait été confirmé que Biotope « 1 » - entendez les open spaces - serait LA référence. La véritable question c'est : de quoi avonsnous besoin pour bien travailler ?! Dans l'intérêt de nos collègues, la CGT MEL continuera à agir auprès de l'administration sur ce sujet pour garantir autant que possible vos conditions de travail et faire valoir vos attentes. Mais nous demandons une véritable concertation qui permette aux organisations syndicales de faire remonter les préoccupations des agents pour pouvoir en discuter avec l'administration. Nous invitons l'ensemble des agent·e·s à rester vigilant·e·s, et notamment ceux impliqués dans ces ateliers, ou lors de réunions de services dédiées, pour exiger des conditions de travail qui correspondent à nos attentes et à nos métiers.

Martin Pasero



Ce n'est pas à nous de gérer la trésorerie de la MEL!

Le 21 décembre 2023, nous avons été destinataires d'une note de service en apparence anodine.

Pourtant, pour les plus curieux d'entre

La raison invoquée semble sortir d'un mauvais scénario, il semblerait qu'en 2024 le 25 de certains mois tomberait un dimanche ou un lundi,

BON ALORS CONNE LE 25 DU MOIS TOMBE PENDANY DES JOURS OU LES BAHQUES SONT FERNÉES IL VOUS SUFFIT DE VERSERUES PAYES LE 23 VOTRE PAYE VA OU LE 24 SOUVENT TOMBER AU DEBUT DU MOIS SUIVANT, CENRE JANHS KELOU LES réfléchisset RÉFLÉCHISSENT PAS HEIN

nous, nous avons eu la surprise d'apprendre qu'en 2024 le versement des traitements et salaires serait fluctuant en fonction d'un calendrier fourni avec la note de service. jour de fermeture des banques. De plus le mois de mai compte un nombre important de jours férié en semaine. Euh il me semble que jusqu'ici il n'y avait pas eu de problèmes pour verser nos salaires malgré des situations similaires. Ainsi le délai de traitement des banques viendra s'ajouter aux quelques jours que s'accorde la MEL pour verser les

> traitements et salaires. Certaines banques appliquent jusque 4 jours ouvrables, ce qui risque d'engendrer des frais bancaires supplémentaires. De même pour décaler la date d'un prélèvement certaines banques appliquent des frais de dossier. Par exemple le salaire de février est annoncé pour le mercredi 28 février, si vous rajoutez le délai bancaire vous pouvez arriver au mardi 5 mars. Autre contrainte budgétaire, dans une publication du 8 janvier nous apprenons que les remboursements transport en commun qui devaient être payés sur le traitement de janvier sont reportés sur le salaire de février. La raison invoquée est un incident technique, le logiciel s'appelle Notilus et les agents se retrouvent 20.000 lieux sous la Mel. La CGT exige, particulièrement

dans cette période de difficultés financière des agent-e-s, de verser les traitements en temps normal.

Régis Vandenbossche

Le livre CGT du mois

La défaite de l'Occident

D'Emmanuel Todd

Le génial Emmanuel Todd, essayiste, anthropologue, démographe, spécialiste des systèmes familiaux, vient de sortir un nouveau bouquin : « La défaite de l'Occident ».

Il s'est fait connaître en 1976 comme jeune chercheur, alors âgé de 25 ans, par la publication de son livre « La Chute finale » qui décrit la décomposition du système soviétique et la chute inéluctable qui attend l'URSS. Ce livre constitue un rare exemple de prospective totalement validée par les faits et a donné à son

auteur une grande autorité dans l'analyse des faits sociaux, économiques et géopolitiques. Il a publié d'autres essais très pertinents et toujours stimulants par les idées

nouvelles ou iconoclastes présentées : « L'illusion économique », « Après l'empire », « Où en sommes-nous? »... Dans « La défaite de l'Occident », Emmanuel Todd explique le déclin de l'Occident et notamment celui des États-Unis, leur déclin militaire engendré par leur régression industrielle, elle-même le fruit du néolibéralisme imposé par les États-Unis à la planète entière.

Il y explique également la transformation progressive des démocraties bourgeoises occidentales en oligarchies libérales,



le retour de la Russie comme grande puissance, l'émergence des BRICS et le désir d'une grande partie du monde de s'affranchir de l'ordre occidental. Ses thèses sont toujours appuyées par de nombreuses données économiques, sociales ou démographiques, ce qui ne l'empêche pas de faire preuve d'humour parfois très corrosif... Bref, un livre stimulant, enrichissant qui vous permettra de porter un regard différent sur le monde que

celui servit matin, midi et soir par les médias dominants au service du Capital!

Pépé Roquet

Égalite et Équité : reconnaître les particularités des femmes !



D'autres l'ont fait ! À quand le retour d'une politique sociale en avance sur son temps à

la MEL ? Elle semble préférer attendre d'être contrainte. C'est un sujet sensible sur lequel la Ville d'Orvault peut se targuer d'être pionnière en Loire-Atlantique. À l'instar de l'Espagne, ou de rares collectivités françaises en avance sur leurs temps (Saint-Ouen ou la métropole de Lyon), l'équipe municipale a décidé de mettre en place un congé menstruel pour les employées de la collectivité, souffrant de règles douloureuses, d'endométriose ou d'autres pathologies liées aux menstruations. (dès janvier 2024) L'invisibilisation au travail des dysménorrhées (règles douloureuses) qui affectent pourtant une personne

#UN JOUR SANS NOUS

menstruée sur deux (Sondage IFOP 2022), conduit à la normalisation des douleurs, à imposer le silence des femmes et à perpétuer le tabou des règles. Les douleurs menstruelles sont minimisées, invisibilisées ou considérées comme normales. Pourtant, elles pèsent :

- > Sur le corps des personnes menstruées qui subissent possiblement à chaque cycle (fatigue générée par la douleur et/ou les insomnies, difficulté de concentration, etc.);
- > Sur la rémunération lorsque la douleur empêche de se rendre au travail et que le jour de carence s'applique;
- > Sur l'exercice du droit à congés (certaines personnes posent plusieurs jours de congés par an pour se reposer pendant leurs menstruations douloureuses). Le dispositif, qui entre en vigueur dans ces

collectivités avant-gardistes, prévoit pour les agentes concernées, une autorisation spéciale d'absence d'une durée maximale de deux jours, ou deux jours de télétravail supplémentaires (hors accords négociés), durant la période menstruelle, sans aucune perte de rémunération. Pour bénéficier de cette mesure, les agentes devront produire un certificat médical de leur médecin traitant attestant des douleurs endurées, certificat qui sera valable un an. Pour la CGT Mel, c'est une autorisation d'absence et non une dérogation au télétravail, qu'il faut obtenir : le télétravail, c'est du travail! La Métropole de Lyon propose également un congé lié à une interruption (médicale, volontaire ou naturelle) de grossesse de deux jours ouvrés sans carence. Ce sont des exemples à suivre et la CGT MEL souhaite ouvrir ce débat avec nos élus et l'administration. En attendant des avancées, nous dévons montrer que nous existons! rejoignez le mouvement du vendredi 8 mars 2024!

#unjoursansnous

Mélanie lotte



La loi Macron-Darmanin sur l'immigration est inacceptable!

Le 19 décembre dernier était adoptée par voie parlementaire le « projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration », portée par Macron et son Ministre de l'Intérieur Darmanin...

29e loi portant sur l'immigration depuis 1980, pour certains le sujet relève de l'obsession. Après un an de procédure, report, débat, puis un 1er rejet par l'assemblée, Macron était prêt à tout pour la faire voter et éviter le crash politique. Pour obtenir le vote de la droite et de

es et étrangers.ères dangereuse et inacceptable. Ou encore à permettre des expulsions ordonnées par simple décision préfectorale, l'arbitraire au mépris de la justice. Le Conseil constitutionnel a finalement censuré 40 % des articles de la loi, certains totalement supprimés, dont le conditionnement d'aides sociales, des dispositions durcissant les conditions du regroupement familial ou encore concernant l'obtention de titres de séjour étudiants. Cette décision du conseil Constitutionnel souligne le caractère antirépublicain et inacceptable du texte voté. Mais elle n'enlève rien au fait que

nombreuses organisations associatives. politiques, syndicales, dont la CGT, ont demandé le retrait complet de cette loi. La CGT défend les principes d'égalité des droits et de régularisation, qui permettent à chacun.e de pouvoir envisager la recherche d'un emploi, d'un logement, pour construire sa vie et vivre dans la dignité. C'est aussi la base de l'égalité de traitement entre tous les travailleurs et travailleuses, pour éviter le dumping social qui pousse à la baisse des salaires et à la dégradation des conditions de travail. Rappelons également que chaque année, les personnes étrangères travaillant en France cotisent, reversent des impôts,



l'extrême droite en alliance avec les macronistes, le texte a été finalisé sous le diktat du très droitier Ciotti (LR) et du RN. Le Pen exulte dans les médias soulignant une « victoire idéologique du RN ». En intégrant dans la loi les idées nauséabondes de l'extrême droite, lui offrant une victoire politique majeure, le masque des Macron / Darmanin est à présent clairement tombé : se présentant « rempart » contre l'extrême droite en campagne présidentielle, mais lui ouvrant un « boulevard » pour mettre en pratique ses idées. Cette loi votée, xénophobe, a marqué un tournant inacceptable, contraire aux valeurs républicaines de la France, en cherchant à introduire dans le Droit la « priorité nationale » fondement de l'idéologie d'extrême droite. Elle visait par exemple à conditionner l'accès à des droits d'aide sociale à un temps de présence régulière en France, différenciation entre français.

les députés macronistes ont voté aux côté du RN en faveur du texte initial co-écrit. Et reste que l'accès aux titres de séjour sera rendu encore plus difficile. Une mesure qui fabriquera des sans-papiers corvéables, sous-payés, et permettant à des entreprises peu scrupuleuses d'éviter les cotisations sociales. Le durcissement des conditions de régularisation contribue à précariser encore plus des familles et des travailleurs-euses étrangers-ères qui occupent souvent des emplois que Macron qualifiaient lui-même « d'essentiels » au moment de la crise COVID : traitement des déchets, bâtiment, livraison, santé... Et pour certains très majoritairement occupés par des femmes, ajoutant encore à leur précarisation et aux inégalités de genre. Des dispositions portant sur la régularisation d'employé.e.s sans-papiers dans les «métiers en tension» font toujours partie du texte, cette mesure réduisant sur le fond « l'immigré.e » au seul intérêt de sa force de travail. De très

à hauteur de 60 milliards d'euros. La CGT soutient les travailleurs et travailleuses étrangers.ères en ce sens. Et des luttes sont victorieuses en région parisienne, avec des centaines de régularisation à la clef sur des chantiers en lien avec les jeux Olympiques, ou dans les secteurs du nettoyage et de l'hôtellerie. Ici, dans le Nord, à Saint-André, Nieppe, Grande-Synthe, des employé.e.s étrangers.ères d'Emmaüs luttent pour obtenir leurs droits, soutenus par toute la CGT. Cette loi, même largement censurée par le Conseil Constitutionnel, demeure une machine à créer des sans-papiers, de l'exclusion, à stigmatiser les immigré.e.s et à intensifier les clivages et le racisme dans la société française. Seules les mobilisations collectives et les luttes sur les lieux de travail nous permettront de gagner des droits pour toutes et tous en faveur de l'égalité!

Jean François Nedelec



